



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20242-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.402**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 27 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION OI N° 321 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE L'EPERON POUR LA JONCTION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET LE CHEMIN DE LA ROSE.

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 27 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION OI N° 321 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE L'EPERON POUR LA JONCTION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET LE CHEMIN DE LA ROSE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a décidé de supprimer l'accès direct sur la voie rapide Avenue de la Première Division Française Libre qui présente un caractère très dangereux et de créer une nouvelle voie de désenclavement du Quartier de l'Eperon.

Pour permettre la réalisation de ces travaux d'intérêt général, il est nécessaire d'acquérir une parcelle d'une surface d'environ 27 m² à détacher de la parcelle cadastrée section OI n° 321 appartenant à Monsieur et Madame Bernard CLAPIER.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un désenclavement qui a déjà commencé par une acquisition foncière dans le cadre d'une procédure déclarée d'utilité publique.

D'un commun accord, le prix a été fixé à 2 010,85 €.

Le propriétaire de la parcelle Monsieur et Madame Bernard CLAPIER ont donné leur accord pour le prix proposé de 2 010,85 €, par courrier en date du 20 Février 2012.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de l'emprise correspondante d'environ 27 m² à détacher de la parcelle cadastrée section OI n° 321.

- **DIRE** que le prix de cette acquisition est fixé à 2 010,85 €.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier, à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

- **DIRE** que la dépense correspondante, soit 2 010,85 €, sera imputée sur la ligne budgétaire **90824-2112-00951** qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.402 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 27 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION OI N° 321 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE L'EPERON POUR LA JONCTION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET LE CHEMIN DE LA ROSE.

Présents et représentés	: 49
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Surface 17m²
sur parcelle OI N°310

Document reçu

0310

OI N°310
Mme. JOLEAUD Monique
Mle.LE JAN Bénédicte
Mme.LE JAN Gaëlle
M.LE JAN Guillaume

M. CLAPIER Bernard
OI N°321

Surface 27m²
sur parcelle OI N°321

OI N°319
REAL ESTATE CONSULTANCY



Section Services Techniques
D.G.A.S.T.-Grand travaux
Département Infrastructures
Fonction Études et Travaux

